

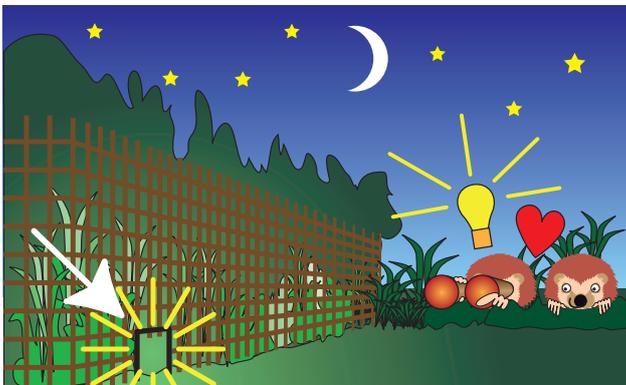
Hérisson,

animal nocturne, timide et discret,
mais si indispensable à l'équilibre de la nature !

À la mémoire du petit Hector et de la petite JJ

Le soleil est au rendez-vous, l'été est là...

Ne prenez pas un hérisson pour le mettre dans votre jardin (sauf s'il est en danger immédiat de mort), c'est peut-être une femelle qui allaite ses petits... vous condamneriez toute la portée à mort !



Une simple ouverture de 12 cm dans le bas de votre clôture lui permettra l'accès en toute liberté.

Ne faites pas de votre jardin un "bunker" !

De même que sans les abeilles vous n'auriez pas de fruits ni de légumes, sans la collaboration du hérisson et d'autres petits mammifères utiles, votre jardin deviendrait un endroit glauque complètement ravagé par les pesticides et les produits chimiques.

**Le hérisson contribue à la bonne santé des jardins.
Il est indispensable à l'équilibre de la biodiversité !**

Le hérisson se nourrit d'insectes, de limaces, d'escargots et autres bestioles qui mangent vos plantations.

Profitant du calme des vacances, un hérisson s'est peut-être installé dans votre jardin, pensez-y avant d'entreprendre des travaux.

Tondeuse, débroussailleuse, taille-haie, taille-bordure, fourche, râteau : tous ces engins sont de véritables dangers mortels pour notre ami le hérisson. C'est à cette période de l'année que les accidents sont les plus nombreux et les plus graves.

Avant d'utiliser votre fourche pour le compost, vérifiez qu'un hérisson n'est pas caché dessous.

Sécurisez vos bassins, piscines, tous les trous dans lesquels il pourrait tomber en y installant une planche rugueuse pour qu'il puisse remonter. **Le soir rangez les filets de jeux ou de protection** dans lesquels il pourrait se coincer. **Avant d'allumer un feu de broussailles** vérifiez qu'un hérisson n'y est pas fait son nid.

Bannissez les pesticides et les produits chimiques qui l'empoisonnent et le tue.

En contre-partie, il fera de votre jardin, le plus beau des jardins !

L'été le manque d'eau est fréquent, donnez-lui à boire dans un dessous de pot de plante.

NE JAMAIS LEUR DONNER DE PAIN, NI DE LAIT DE VACHE.



Un grand remerciement aux vétérinaires qui acceptent de prodiguer les soins d'urgence aux hérissons. Grâce à eux beaucoup de petits hérissons sont soignés et réinsérés dans leur milieu naturel.

Merci à tous les adhérents de leur précieux soutien. Merci à tous ceux qui donnent une chance à notre ami le hérisson en lui laissant une place dans leur jardin.

LE HAMEAU DES HÉRISSENS (association déclarée) - <http://www.hameaudesherrissons.fr>

Le hérisson bénéficie d'une protection totale sur tout le territoire français par l'Arrêté du 17 avril 1981, modifié par l'arrêté du 23/04/2007.

« Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier des mammifères d'espèces non domestiques (dont le hérisson), la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle, la naturalisation d'individus de ces espèces ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat. » ...